**Date :** 22/01/2020

PROJET : SYSTEME DE GESTION DU TEMPS DE PRESENCE ***CCBM HOLDING***

Document de spécifications détaillées

Suivi du document

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Version** | **Date** | **Modifications** | **Auteur** |
| 1.0.0 | 22.01.2020 |  | Mme Aida Cissokho FAYE(CCBM)  Mr Abdoulaye TRAORE (CCBM)  Mr Amadou Dieng MBOUP (DHI)  Mlle Seynabou FALL (DHI) |
|  |  |  |  |

Sommaire

Contenu

[I. Les prérequis 3](#_Toc30616607)

[II. La configuration 3](#_Toc30616608)

[1. La population 3](#_Toc30616609)

[2. Les Horaires 3](#_Toc30616610)

[3. Gestion des absences 4](#_Toc30616611)

[4. Gestion des entrées/Sorties aux heures de travail 4](#_Toc30616612)

[5. Gestion des heures d’allaitement 5](#_Toc30616613)

[6. Gestion des congés 5](#_Toc30616614)

[7. Gestion des primes de panier 5](#_Toc30616615)

[8. Gestion des Heures supplémentaires 5](#_Toc30616616)

[9. Gestion du roulement de Quart 5](#_Toc30616617)

[10. Arrêt du pointage 5](#_Toc30616618)

[11. Interface de paie 5](#_Toc30616619)

# Les prérequis

Les installations ont été faites au niveau des sites de ESPACE AUTO, TOUBA SANDAGA, SODIDA, VDN et BATA.

Le câblage électrique et informatique est à la charge de CCBM Holding.

Le serveur hébergeant le logiciel est dans le site de Espace Auto.

Le logiciel sera exploité par le Département des Ressources Humaines et Informatique.

# La configuration

## La population

Le système de pointage installé prend en compte l’ensemble du personnel.

L’option *Signalement des présences* sera attribuée aux cadres.

La population est répartie comme suit :

* ***126 salariés à Espace Auto***
* ***49 salariés à Touba Sandaga***
* ***38 salariés à Sodida***
* ***30 salariés à VDN***
* ***34 salariés à BATA***

## Les Horaires

Le paramétrage des horaires de travail sur le logiciel « Kélio ERGO » se base sur une définition des journées de travail.

Suite à la rencontre de ce matin, les horaires paramétrés dans le logiciel sont les suivants :

* Lundi-Vendredi : 8H-17H avec une pause de 1h (13H30 à 14H30)
* Lundi-Vendredi : 8H30-18H et une pause de 1h30 de 13H30 à 15H
* Lundi-Dimanche : 7H19 pas de pause
* Lundi-Vendredi : 7H-19H pas de pause
* Lundi-Vendredi : 8H-16H pas de pause

1. Une tolérance de 15 minutes est appliquée.

*Exemple :* Une présence à partir de 7H45 jusqu’à 17H00 donne une durée de présence de 8H parce que les 15 Minutes avant 08H00 ne sont pas comptées.

Durant le mois de Ramadan, l’horaire est :

∎ 7H30-16H30

*Pour le moment, les heures supplémentaires ne seront pas prises en compte suite à la demande du client.*

## Gestion des absences

Les absences devront être saisies et gérées par le responsable de la paie suivant qu’il s’agisse :

1. D’une absence assimilée à du temps de travail, ou
2. D’une absence non assimilée à du temps de travail.

Ainsi, pour des besoins de suivi des statistiques, nous retiendrons les types d’absences suivantes (P : Payé, E : Effective, NP : Non Payé, NE : Non Effectif)

1. ABSENCES FORMATION (P et E),
2. ABSENCES CONGES ADMINISTRATIFS (P et NE),
3. ABSENCES ACCIDENT DE TRAVAIL (P et NE),
4. ABSENCES ALLAITEMENT (P et E),
5. ABSENCES CONGES MATERNITE (P et NE), Non payé
6. ABSENCES EVENEMENTS FAMILIAUX (P et NE),
7. ABSENCES MALADIE (P et NE),
8. ABSENCES MISE A PIED (NP et NE),
9. ABSENCES MISSION (P et E),
10. ABSENCES AUTORISEES REMUNEREES (P et NE)
11. ABSENCES AUTORISEES NON REMUNEREES (NP et NE)
12. DEPLACEMENTS (P et NE)
13. ABSENCES NON JUSTIFIEES (NP et NE)
14. ABSENCES POUR RAISONS PERSONNELLES (NP et NE)

## Gestion des entrées/Sorties aux heures de travail

Les E/S des salariés aux heures de travail ne sont pas comptabilisées.

## Gestion des heures d’allaitement

Les heures d’allaitement seront définies par le responsable du RH ;

Exceptionnellement, à la demande de l’agent, ces heures d’allaitement peuvent être cumulées et prises sur une journée de travail (chaque vendredi par exemple).

## Gestion des congés

Un planning de congés est établi en fin d’année (Décembre).

## Gestion des primes de panier

- Il n’y a pas de prime de panier ;

## Gestion des Heures supplémentaires

-Les heures supplémentaires ne sont pas prises en charge suite à la demande du client.

## Gestion du roulement de Quart

-Pas d’horaire de Quart.

## Arrêt du pointage

Le pointage sera arrêté le 20 de chaque mois.

## Interface de paie

L’interface de paie se fera avec SAGE.